

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BETHUNE BRUAY
NOEUX ET ENVIRONS**

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 FEVRIER 2015

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le mercredi 11 février 2015, à 18 H 30, le Bureau communautaire s'est réuni, en l'Hôtel Communautaire, sous la Présidence de Monsieur Alain WACHEUX, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune, Bruay, Noeux et Environs en suite d'une convocation en date du jeudi 5 février 2015 dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

WACHEUX Alain, Président,

LEFEBVRE Nadine, COPIN Léon, BLONDEL Bernard, MOREAU Pierre, GAQUERE Raymond, TASSEZ Thierry, DELAHAYE Gérard, MINIOT Jacques, ADANCOURT Jean-Louis, KACZMAREK Ceslas, MARCELLAK Serge, MILOSZYK Philippe,

Vice-présidents,

ANDREOTTI Patrice, BEVE Jean-Pierre, BUIRETTE Colette, CASTELL Jean-François, CLAIRET Dany, COURTOIS Jean-Louis, COURTOIS Jean-Marie, DECOURCELLE Catherine, DELANNOY Alain, DELOMEZ Daniel, DESSE Jean-Michel, DRUMÉZ Philippe, DUFOSSE Michel, DUPONT Jean-Michel, FLAHAUT Jacques présent jusque 20h , GACQUERRE Olivier, GLUSZAK Franck, GUYOT Ludovic, JOLY Alain, LAVERSIN Corinne, LECLERCQ Odile, LECOMTE Maurice, LEROY Michel, LIEVEN Ronald, MALBRANQUE Gérard, MELLICK Jacques, OGIEZ Gérard, PEDRINI Lelio, SEULIN Jean-Paul, SOUILLART Virginie, VALET Roger,

Conseillers délégués,

BLONDEL Bernard, Président de groupe des élus communistes républicains et citoyens,

Membre avec voix consultative,

PROCURATIONS :

COFFRE Marcel donne procuration à GUYOT Ludovic, CLEMENT Jean Pierre donne procuration à LECLERCQ Odile, LEMAITRE Claude donne procuration à MINIOT Jacques, FOUCAULT Gérard donne procuration à WACHEUX Alain, PHILIPPE Danièle donne procuration à MOREAU Pierre, FLINOIS René donne procuration à GLUSZAK Franck, CANLERS Guy donne procuration à ADANCOURT Jean-Louis, LECOMTE Maurice donne procuration à LECOMTE Maurice, DELECOURT Dominique donne procuration à DRUMÉZ Philippe, FLAHAUT Jacques donne procuration à COPIN Léon à partir de la 2ème question.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

COFFRE Marcel, DELCROIX Daniel, LEVENT Isabelle,

Vice-présidents,

CANLERS Guy, CHRETIEN Bruno, CLEMENT Jean-Pierre, DELECOURT Dominique, DELEVAL Eric, DOUVRY Jean-Marie, DUPONT Yves, FLINOIS René, FOUCAULT Gérard, GUISLAIN Arnaud, HERBAUT Jacques, JARRETT Richard, LADEN Jacques, LECONTE Maurice, LEFEBVRE Anne-Marie, LEMAITRE Claude, MASSART Yvon, NEVEU Jean, PHILIPPE Danièle, POMART Jean-Hugues, WALLET Frédéric,

Conseillers délégués,

CAILLIAU Bernard, Représentant de la commune associée

DAGBERT Michel, Président de groupe des élus socialistes républicains et citoyens,

Membre avec voix consultative,

Monsieur GACQUERRE OLIVIER est élu Secrétaire,

La séance est ouverte,

Rapporteur : M. Alain WACHEUX

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 10 SEPTEMBRE ET 5 NOVEMBRE 2014

Il est porté à la connaissance des membres du Bureau communautaire les procès-verbaux des séances du Bureau communautaire du 10 septembre et 5 novembre 2014.

PREMIERE PARTIE

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - FORMATION - UNIVERSITE

Rapporteur : MOREAU Pierre

1) ZONE D'ACTIVITES FUTURA - ACQUISITION DE TERRAINS, PROPRIETE DES CONSORTS DELANGLE

« Dans le cadre de la maîtrise foncière des terrains concernés par l'aménagement de la zone d'activités FUTURA, Artois Comm. envisage de se rendre acquéreur des terrains sis à VERQUIGNEUL, cadastrés section AC n°21, 22 et 23, d'une superficie totale de 1712 m², propriété de :

- Monsieur et Madame DELANGLE Jean-Paul, demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES (94100), 74 quai du Parc ;
- Monsieur DELANGLE Olivier, demeurant à SAINT-PAUL-ET-VALMALLE (34570), 1 rue les Hauts de Saint Paul ;
- Monsieur DELANGLE Xavier, demeurant à MEYLAN (38240), 2D chemin de Maupertuis, Résidence de l'Orangerie ;

- Monsieur DELANGLE Bruno, demeurant à SUCY-EN-BRIE (94370), 3 rue des Longues Rayes ;

Les négociations amiables avec les propriétaires ont permis d'aboutir à un accord sur la base de 17 120 euros, net vendeurs, soit 10 euros/m².

Il est précisé que France Domaine a évalué la valeur dudit terrain au prix de 9,15 euros/m² du m², par avis en date du 19 décembre 2014.

Les modalités d'indemnisation de l'exploitante agricole en place, Madame CARON Patricia, demeurant à LOCON (62400), 200 rue Victor Genel, seront définies sur la base du Protocole d'indemnisation agricole, par décision du Président.

Il est demandé à l'Assemblée de procéder à l'acquisition desdits terrains aux conditions reprises ci-dessus. »

Le Bureau communautaire décide à la majorité absolue de procéder à l'acquisition des terrains sis à VERQUIGNEUL, cadastrés section AC n°21, 22 et 23, d'une superficie totale de 1 712 m², propriété de M. et Mme DELANGLE Jean-Paul, M. DELANGLE Olivier, M. DELANGLE Xavier et M. DELANGLE Bruno, au prix de 10 € du m², soit 17 120 €, net vendeur et **d'autoriser le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer l'acte authentique à intervenir qui sera reçu par Maître BRUNIAU, notaire à BEUVRY, avec la participation de Maître DECHAMPS, notaire à LIEUSAIN.**

Rapporteur : MOREAU Pierre

2) ZONE D'ACTIVITES FUTURA - ACQUISITION D'UN TERRAIN, PROPRIETE DE MADAME HAYEZ NEE DELPIERRE LUCIENNE

« Dans le cadre de la maîtrise foncière des terrains concernés par l'aménagement de la zone d'activités FUTURA, Artois Comm. envisage de se rendre acquéreur du terrain sis à BEUVRY, cadastré section BE n°461, d'une superficie de 3314 m², propriété de Madame HAYEZ née DELPIERRE Lucienne, demeurant à EMBRUN (05200), Résidence Tourmaline, Appartement 1003, Chemin des Croix.

Les négociations avec la propriétaire ont permis d'aboutir à un accord sur la base de 2 euros/m².

Il est précisé que France Domaine a évalué la valeur dudit terrain par avis en date du 19 décembre 2014 et que les modalités d'indemnisation de l'exploitant agricole en place, Monsieur Denis DELPIERRE, demeurant à BEUVRY (62660), 167 rue Jean Jaurès, seront définies sur la base du Protocole d'indemnisation agricole, par décision du Président.

Il est demandé à l'Assemblée de procéder à l'acquisition dudit terrain, propriété de Madame HAYEZ née DELPIERRE Lucienne, aux conditions reprises ci-dessus. »

Le Bureau communautaire décide à la majorité absolue de procéder à l'acquisition du terrain sis à BEUVRY, cadastré section BE n°461, d'une superficie de 3 314 m², propriété de Madame HAYEZ née DELPIERRE Lucienne, demeurant à EMBRUN (05200), Résidence Tourmaline, Appartement 1003, Chemin des Croix, au prix de 2 € du m², soit 6 628 €, net vendeur et **d'autoriser le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer l'acte authentique à intervenir qui sera reçu par Maître BRUNIAU, notaire à BEUVRY.**

ENVIRONNEMENT - PLAN CLIMATRapporteur : GAQUERE Raymond4) PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS - SIGNATURE D'UNE CHARTE D'ENGAGEMENT AVEC LES FOYERS PARTICIPANT A L'OPERATION "FAMILLES TEMOINS ANTI-GASPI"

« Par délibération en date du 19 octobre 2011, le Bureau communautaire a autorisé la signature d'un accord cadre de partenariat avec l'ADEME pour la mise en œuvre d'un Programme Local de Prévention des Déchets.

Différents projets, en vue de réduire la production des déchets, ont ainsi été déclinés sur le territoire communautaire : compostage des déchets fermentescibles, opération achats malins, lutte contre le gaspillage alimentaire,...

Les actions menées sur ces thématiques sont destinées à favoriser des pratiques et des habitudes de consommation citoyenne, moins génératrices de déchets.

C'est dans ce contexte qu'Artois Comm. va lancer en mars 2015 l'opération pilote « Familles témoins Anti-Gaspi ». Une quinzaine de familles du territoire vont ainsi pouvoir tester des gestes permettant de réduire le gaspillage alimentaire.

L'opération a pour objectifs de :

- Mieux connaître le gaspillage alimentaire généré par les foyers (quantité et nature), identifier ses causes, tester des solutions pour réduire ce gaspillage ;
- Mesurer l'efficacité des gestes de prévention pour alimenter la communication et la sensibilisation des habitants sur ce sujet ;
- Valoriser les résultats à l'échelle du territoire communautaire.

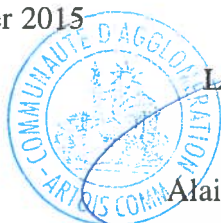
Dans ce cadre, il est proposé aux familles témoins la signature d'une charte d'engagement à l'opération.

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée d'autoriser le Président, le Vice-Président ou le Conseiller délégué, à signer la charte d'engagement avec les foyers participant à l'opération « Familles témoins Anti-Gaspi », selon le modèle ci-joint.»

Le Bureau communautaire autorise à la majorité absolue le Président, le Vice-président ou le Conseiller délégué, à signer une charte d'engagement avec les foyers participant à l'opération « Familles témoins Anti-Gaspi », selon le modèle joint à la délibération.

Vu pour être affiché le 17 février 2015 conformément aux prescriptions des articles L.5211-1 et L.2121-25 du Code Général des Collectivités territoriales.

A Béthune, le 17 février 2015



Le Président,

Alain WACHEUX